



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023
ARTICLE L 2121-25 CGCT**

n° Délibération	Objet de la délibération	Vote	Détail
2023_56	AVENANT EPF 44	Approuvée	Unanimité
2023_57	FINANCES_GARANTIE EMPRUNT 2 RESIDENCE IMMACULEE	Approuvée	Unanimité
2023_58	FINANCES_GARANTIE EMPRUNT 1 RESIDENCE IMMACULEE	Approuvée	Unanimité
2023_59	FINANCES_LOCATION DE LOCAUX SSIAD	Approuvée	Unanimité
2023_60	AFFAIRES FONCIERES_CESSIION PACELE AB 316	Approuvée	Unanimité
2023_61	AFFAIRES FONCIERES_CONVENTION ANTENNE 5G FRESNAY	Approuvée	18 voix pour, 7 abstentions (Alain DURRENS et son pouvoir, Damien MOUSSET, Patricia JOSSO et son pouvoir, Sandra MATHIAS, Robert JOUANNO) 1 voix contre (Michel THABARD)
2023_62	AFFAIRES FONCIERES_NOMS DE RUE LOTISSEMENTS ST CYR	Approuvée	Unanimité pour l'allée des chanterelles , 2 abstentions (Sandra MATHIAS et Patricia JOSSO) pour les autres rues
2023_63	VIE ASSOCIATIVE_DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MOULIN DE L'ARZELIER	Approuvée	Unanimité
2023_64	VIE ASSOCIATIVE_DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 4L TROPHY	Approuvée	Unanimité
2023_65	VIE ASSOCIATIVE_AVIS COMPETITION MOTOCROSS	Approuvée	22 voix pour, 1 abstention (Michel THABARD) et 3 voix contre (Alain DURRENS et son pouvoir, Damien MOUSSET)
2023_66	MARCHE PUBLIC_VALIDATION DU PROJET D'EPICERIE 25 RUE DE LA TAILLEE	Approuvée	Unanimité

Le secrétaire de séance
Axel GAYRAUD

Le Maire

Jean-Bernard FERRER
Maire de VILLENEUVE EN RETZ



Mairie de Villeneuve-en-Retz – place Pierre Mourain – Bourgneuf – 44580 Villeneuve-en-Retz

Tél : 02 40 21 40 07 – Fax : 02 40 21 40 11 – Mail : mairie.villeneuve@villeneuveenretz.fr



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Sandra MATHIAS, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Guylaine MAHE, Patricia JOSSO, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Carlos FOUCAULT, Martine PRAUD, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU.

Pouvoirs : Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Frédéric SUPIOT, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Laurent PIRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

Absents : Valérie PENNETIER, Hervé YDE, Sylvie PILLONS-LECOQ.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD

FINANCES : AVENANT AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER 44

Par délibération n°2021-CA4-31 en date du 22 octobre 2021 du Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, l'intervention de l'EPF a été autorisée pour la négociation, l'acquisition par tous moyens (y compris la préemption) et le portage des propriétés cadastrées section AE n°174, n°175, n°176, n°177 et n°178, situées Place du Marais, Rue de la Taillée et Rue Notre Dame à VILLENEUVE EN RETZ (BOURGNEUF), pour le compte de la Commune, au titre de l'axe « Redynamisation des centres-villes et bourgs » du Programme Pluriannuel d'Intervention,

Ce portage permettra à terme à la Commune de réaliser une opération de renouvellement urbain en cœur de bourg.

Par délibération n° 2021-68 du conseil municipal en date du 9 novembre 2021, la Maire a été autorisé à signer une convention d'action foncière (signée le 17 novembre 2021) entre l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique et la Commune, afin de définir les conditions de portage par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique, de ces parcelles situées Place du Marais et Rue de la Taillée.

Une première acquisition a été effectuée, le 2 décembre 2021, pour un montant de 250 000,00 € (parcelle AE 174).

Par arrêté du directeur en date du 8 décembre 2021, l'Établissement public foncier de Loire Atlantique a exercé son droit de préemption sur la propriété cadastrée section AE n°176, d'une superficie totale de 133 m², et située 18 rue de la Taillée, propriété de la SCI VAPRUNINE, au prix de 207 000,00 € (deux cent sept mille euros) + frais d'acte notarié.

Par ailleurs, une seconde négociation a abouti à un accord pour l'achat de la parcelle AE n°177, située 20bis rue de la Taillée, au prix de 132 000,00 € nets vendeurs.

Par délibération n° 2022-03 du 7 février 2022, ces deux derniers biens ont été intégrés à la convention d'action foncière.

L'EPF est rentré en négociation pour l'acquisition d'un bien situé 6 place du marais, parcelle AE 178 d'une superficie de 115 m².

Il y a lieu d'intégrer cette nouvelle acquisition à la convention d'action foncière par un avenant.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- *AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'actions foncières avec l'EPF 44,*

Date de signature de l'acte : 05 octobre 2023

Date de transmission au contrôle de légalité : 05 octobre 2023

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Sandra MATHIAS, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Guylaine MAHE, Patricia JOSSO, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Carlos FOUCAULT, Martine PRAUD, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU.

Pouvoirs : Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Frédéric SUPIOT, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Laurent PIRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

Absents : Valérie PENNETIER, Hervé YDE, Sylvie PILLONS-LECOQ.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD

FINANCES : GARANTIE EMPRUNT RESIDENCE IMMACULEE

L'association gestionnaire de la résidence de l'immaculée a sollicité la commune pour lui attribuer une garantie d'emprunt dont l'objet est la réalisation d'une extension du bâtiment actuel.

La commune ne peut pas prendre à sa charge la garantie totale de l'emprunt. Celui-ci sera garanti également par le Conseil Départemental à parts égales.

Considérant la demande de l'association gestionnaire de la Résidence l'Immaculée afin de garantir un emprunt de 2500000 euros destinés à des travaux complémentaires de l'EHPAD et de la résidence seniors

Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne Pays de la Loire jointe en annexe,

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 500 000 euros souscrit par l'emprunteur l'association gestionnaire de la résidence l'Immaculée auprès de la Caisse d'Epargne, selon les caractéristiques financières et aux charge et conditions prévus dans la proposition jointe en annexe,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.*

Date de signature de l'acte : 09 octobre 2023

Date de transmission au contrôle de légalité : 09 octobre 2023

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Sandra MATHIAS, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Guylaine MAHE, Patricia JOSSO, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Carlos FOUCAULT, Martine PRAUD, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU.

Pouvoirs : Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Frédéric SUPIOT, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Laurent PIRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

Absents : Valérie PENNETIER, Hervé YDE, Sylvie PILLONS-LECOQ.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD

FINANCES : GARANTIE EMPRUNT RESIDENCE IMMACULEE

L'association gestionnaire de la résidence de l'immaculée a sollicité la commune pour lui attribuer une garantie d'emprunt dont l'objet est la réalisation d'une extension du bâtiment actuel.

La commune ne peut pas prendre à sa charge la garantie totale de l'emprunt. Celui-ci sera garanti également par le Conseil Départemental à parts égales.

Considérant la demande de l'association gestionnaire de la Résidence l'Immaculée afin de garantir un emprunt de 130000 euros destinés à des travaux complémentaires de l'EHPAD et de la résidence séniors

Vu les articles L2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne Pays de la Loire jointe en annexe,

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 130 000 euros souscrit par l'emprunteur l'association gestionnaire de la résidence l'Immaculée auprès de la Caisse d'Epargne, selon les caractéristiques financières et aux charge et conditions prévus dans la proposition jointe en annexe ,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.*

Date de signature de l'acte : 09 octobre 2023

Date de transmission au contrôle de légalité : 09 octobre 2023

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Sandra MATHIAS, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Guylaine MAHE, Patricia JOSSO, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Carlos FOUCAULT, Martine PRAUD, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU.

Pouvoirs : Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Frédéric SUPIOT, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Laurent PIRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

Absents : Valérie PENNETIER, Hervé YDE, Sylvie PILLONS-LECOQ.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD

FINANCES : LOCATION DE LOCAUX AU SSIAD

Par délibération n°2021-68 et 2021-69 en date du 9 novembre 2021, la commune avait conclu avec l'établissement public foncier de Loire-Atlantique deux conventions :

- ✓ une pour le portage foncier de l'acquisition des biens issus de l'ilôt place du marais/ rue de la taillée,
- ✓ une pour la mise à disposition des biens issus de ce portage foncier à destination de la commune.

Dans le cadre de cette mise à disposition, la commune a loué le local situé 4 place du marais à l'association SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) depuis plus d'un an maintenant.

L'association est venue rencontrer le Maire afin de voir si d'autres locaux n'étaient pas disponibles pour quitter ce local 4 place du marais.

Monsieur le maire a proposé à l'association les locaux du pôle administratif anciennement occupés par l'unité médicale des pompiers, transférée à Pornic récemment.

L'association a émis un avis favorable sur ces locaux.

Il appartient au conseil municipal de fixer le montant du loyer.

Monsieur le Maire propose de fixer ce loyer à 550 € par mois, charges incluses (fluides).

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *FIXE le montant du loyer à 550 € par mois pour les locaux (2 bureaux, une salle d'attente, sanitaires) situés 31 rue des jaunins,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer et établir tous les documents nécessaires à ce sujet, notamment la convention d'occupation temporaire.*

Date de signature de l'acte : 09 octobre 2023

Date de transmission au contrôle de légalité : 09 octobre 2023

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Sandra MATHIAS, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Guylaine MAHE, Patricia JOSSO, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Carlos FOUCAULT, Martine PRAUD, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU.

Pouvoirs : Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Frédéric SUPIOT, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Laurent PIRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

Absents : Valérie PENNETIER, Hervé YDE, Sylvie PILLONS-LECOQ.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD

AFFAIRES FONCIERES : CESSION DE LA PARCELLE AB 316

Suite à la démolition de la maison située rue de Machecoul en 2016 (carrefour des feux) à Bourgneuf-en-Retz, un bornage avait été réalisé par Henri BOUYER pour déterminer les limites de sa parcelle AB 146.

La parcelle AB 316 devait lui être cédée en échange des frais de bornage payés par lui.

Cette cession n'a jamais été régularisée.

Les services de France Domaines ont estimé cette parcelle de 36 m² au prix de 1260 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Au vu de l'historique détaillé ci-dessus, Monsieur le Maire propose de céder cette parcelle à l'euro symbolique avec les frais d'acte à la charge de Monsieur Henri BOUYER.



Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis des domaines 2023-44021-44351 en date du 9 juin 2023,

- *APPROUVE la cession de la parcelle AB 316 au prix forfaitaire de 1 €,*
- *DIT que cette cession s'effectuera par acte notarié et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.*

Date de signature de l'acte : 09 octobre 2023

Date de transmission au contrôle de légalité : 09 octobre 2023

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Sandra MATHIAS, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Guylaine MAHE, Patricia JOSSO, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Carlos FOUCAULT, Martine PRAUD, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU.

Pouvoirs : Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Frédéric SUPIOT, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Laurent PIRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

Absents : Valérie PENNETIER, Hervé YDE, Sylvie PILLONS-LECOQ.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD

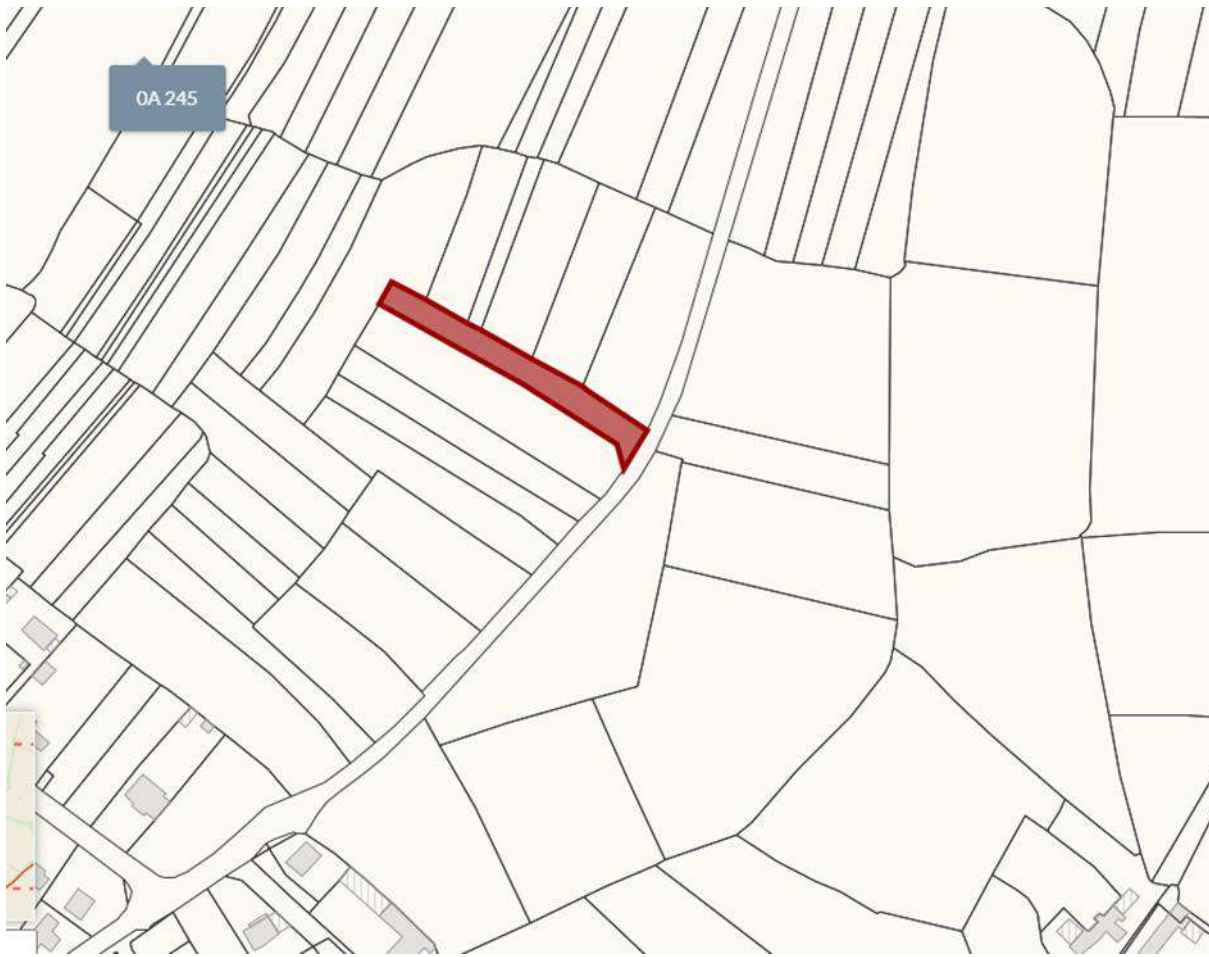
AFFAIRES FONCIERES : CONVENTION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANTENNE TELEPHONIQUE

Jean-Bernard FERRER expose au conseil municipal la volonté des opérateurs téléphoniques d'implanter une antenne supplémentaire sur le territoire de Fresnay. Cette opération est réalisée dans la cadre du « New Deal Mobile ».

Le projet est porté par Bouygues Télécom et SFR mais des mises à disposition sont possibles ensuite entre opérateurs.

L'implantation se ferait sur la parcelle A 290.

La redevance annuelle serait de 2500 € HT.



Un dossier d'information au public vient d'être déposé en Mairie.

Après délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 7 abstentions (Alain DURRENS et son pouvoir, Damien MOUSSET, Patricia JOSSO et son pouvoir, Sandra MATHIAS, Robert JOUANNO) 1 voix contre (Michel THABARD)

- *APPROUVE la convention d'occupation du domaine public de la parcelle A 290 à CELLNEX France INFRASTRUCTURES*
- *DIT que la redevance annuelle sera de 2500 €,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention.*

Date de signature de l'acte : 09 octobre 2023

Date de transmission au contrôle de légalité : 09 octobre 2023

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Nombre de Conseillers en exercice :

Inscrits : 29
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Sandra MATHIAS, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Guylaine MAHE, Patricia JOSSO, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Carlos FOUCAULT, Martine PRAUD, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU.

Pouvoirs : Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Frédéric SUPIOT, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Laurent PIRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

Absents : Valérie PENNETIER, Hervé YDE, Sylvie PILLONS-LECOQ.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD

AFFAIRES FONCIERES : NOMS DE RUES

Yves BLANCHARD informe les conseillers de la future réalisation de deux opérations d'aménagement urbain sur le territoire de Saint-Cyr-en-Retz.

Le plan ci-dessous vous montre les lieux d'implantation de ces opérations.

Trois noms de rue sont donc à créer.



Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité pour le secteur 1 et par 3 abstentions sur le secteur 2 (Sandra MATHIAS, Patricia JOSSO et son pouvoir)

- *CREE les noms de rue suivants :*
 - *Secteur 1 : Allée des chanterelles*
 - *Secteur 2 :*
 - *Rue Lazare Ponticelli*
 - *Allée du souvenir français*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.*

Date de signature de l'acte : 09 octobre 2023

Date de transmission au contrôle de légalité : 09 octobre 2023

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Sandra MATHIAS, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Guylaine MAHE, Patricia JOSSO, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Carlos FOUCAULT, Martine PRAUD, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU.

Pouvoirs : Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Frédéric SUPIOT, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Laurent PIRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

Absents : Valérie PENNETIER, Hervé YDE, Sylvie PILLONS-LECOQ.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD

VIE ASSOCIATIVE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MOULIN DE L'ARZELIER

Nancy PINEAU informe les conseillers municipaux de la réception d'une demande de subvention exceptionnelle de l'association du Moulin de l'Arzelier.

Cette association œuvre pour la réhabilitation du moulin.

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 1500 € afin de financer des travaux pour la remise en état de la meule. Le devis s'établit à 2733.60 €.

La commission vie associative a étudié le dossier en session du 20/09 dernier.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € à l'association Moulin de l'Arzelier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € à l'association Moulin de l'Arzelier.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire

Date de signature de l'acte : 09 octobre 2023

Date de transmission au contrôle de légalité : 09 octobre 2023

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Sandra MATHIAS, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Guylaine MAHE, Patricia JOSSO, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Carlos FOUCAULT, Martine PRAUD, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU.

Pouvoirs : Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Frédéric SUPIOT, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Laurent PIRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

Absents : Valérie PENNETIER, Hervé YDE, Sylvie PILLONS-LECOQ.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD

VIE ASSOCIATIVE: DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 4L TROPHY

Nancy PINEAU informe les conseillers municipaux de la réception de deux demandes de subvention exceptionnelle de deux associations ayant pour projet de réaliser le 4L Trophy, rallye à but humanitaire. Le bureau municipal a donné un avis favorable pour accorder une subvention de 400€ à chacune de ces deux associations.

Il est donc proposé au conseil municipal d'accorder deux subventions exceptionnelles d'un montant de 400 € à l'association Vent d'Ouest 4L Trophy et F4L ATLAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *ACCORDE une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € à l'association Vent d'Ouest 4L Trophy et 400 € à l'association F4L ATLAS.*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire*

Date de signature de l'acte : 09 octobre 2023

Date de transmission au contrôle de légalité : 09 octobre 2023

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Sandra MATHIAS, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Guylaine MAHE, Patricia JOSSO, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Carlos FOUCAULT, Martine PRAUD, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU.

Pouvoirs : Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Frédéric SUPIOT, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Laurent PIRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

Absents : Valérie PENNETIER, Hervé YDE, Sylvie PILLONS-LECOQ.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD



MARCHE PUBLIC: VALIDATION DU PROJET POUR LE 25 RUE DE LA TAILLEE

Yves BLANCHARD présente aux conseillers le projet d'épicerie et de logement d'urgence mené par la municipalité au 25 rue de la taillée.

Cette épicerie viendra renforcer l'offre commerciale du centre bourg de Bourgneuf et s'inscrira dans cette redynamisation voulue par la municipalité, notamment au travers de l'AMI Cœur de Bourg.

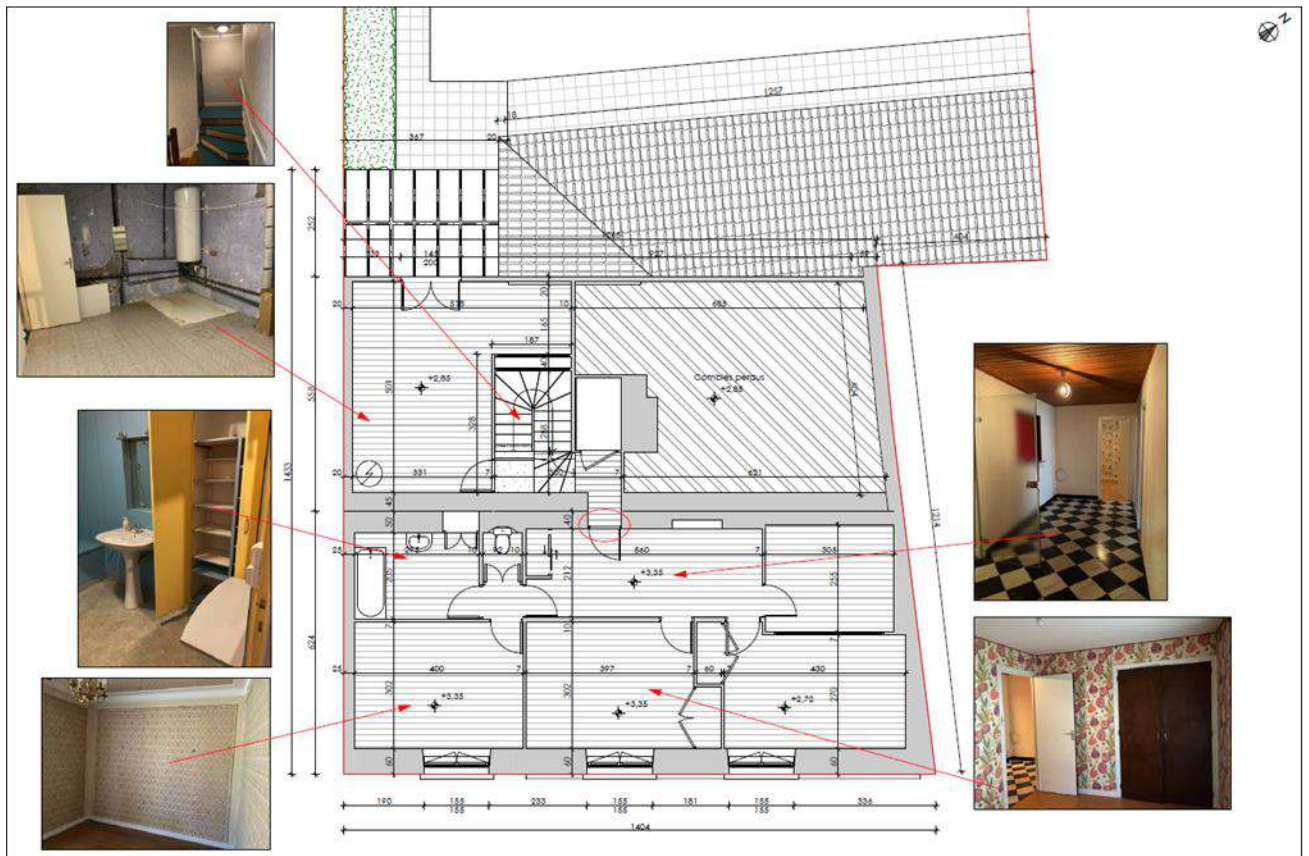
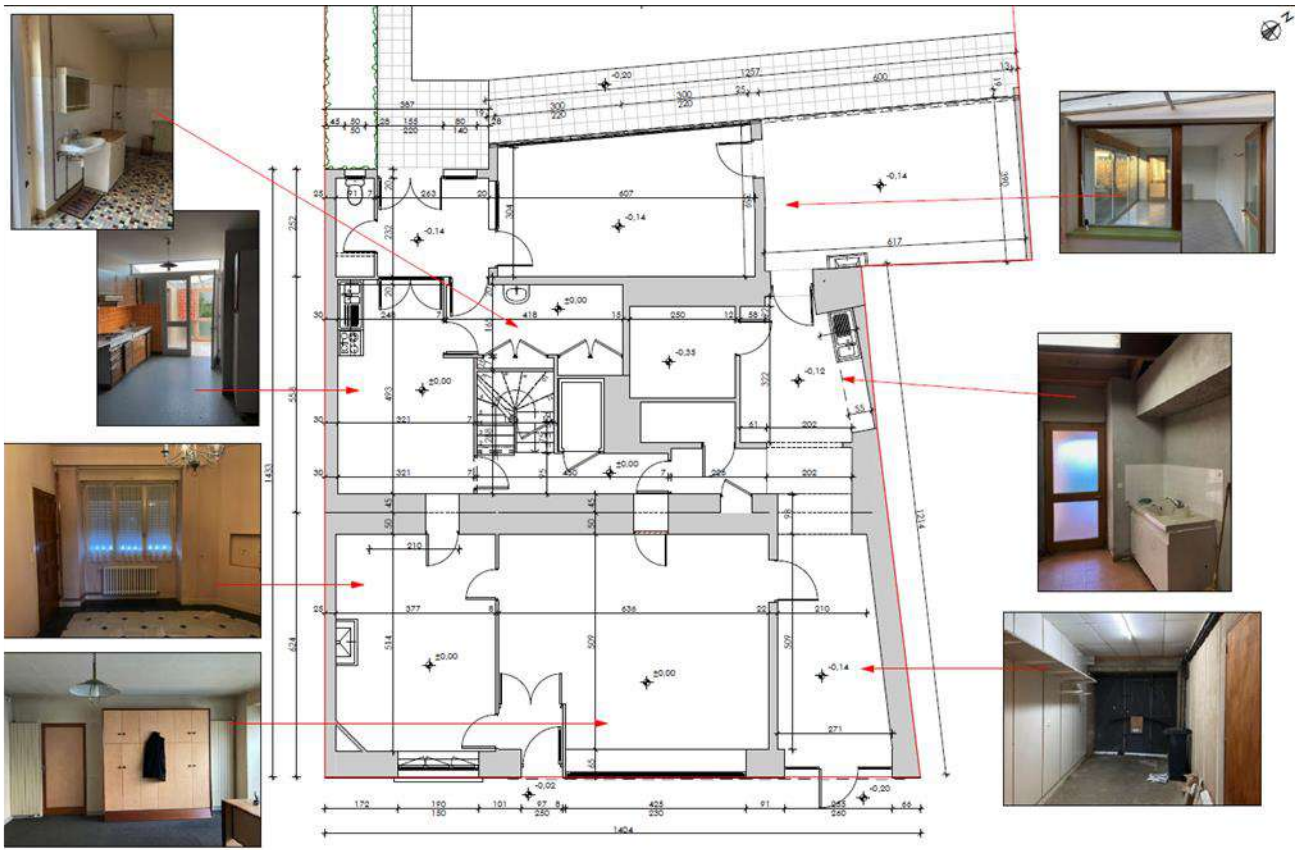
Le coût total des travaux est de .

Ce coût sera inscrit sur deux budgets différents :

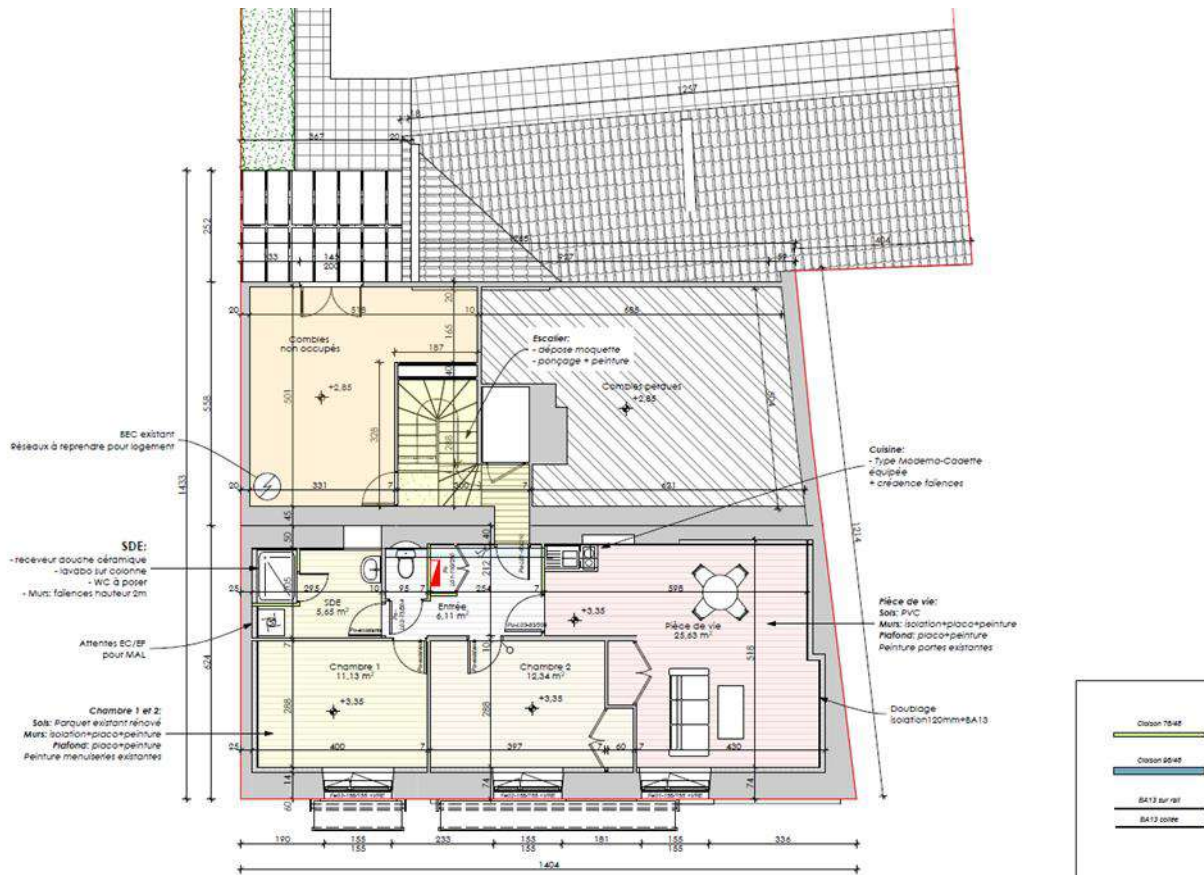
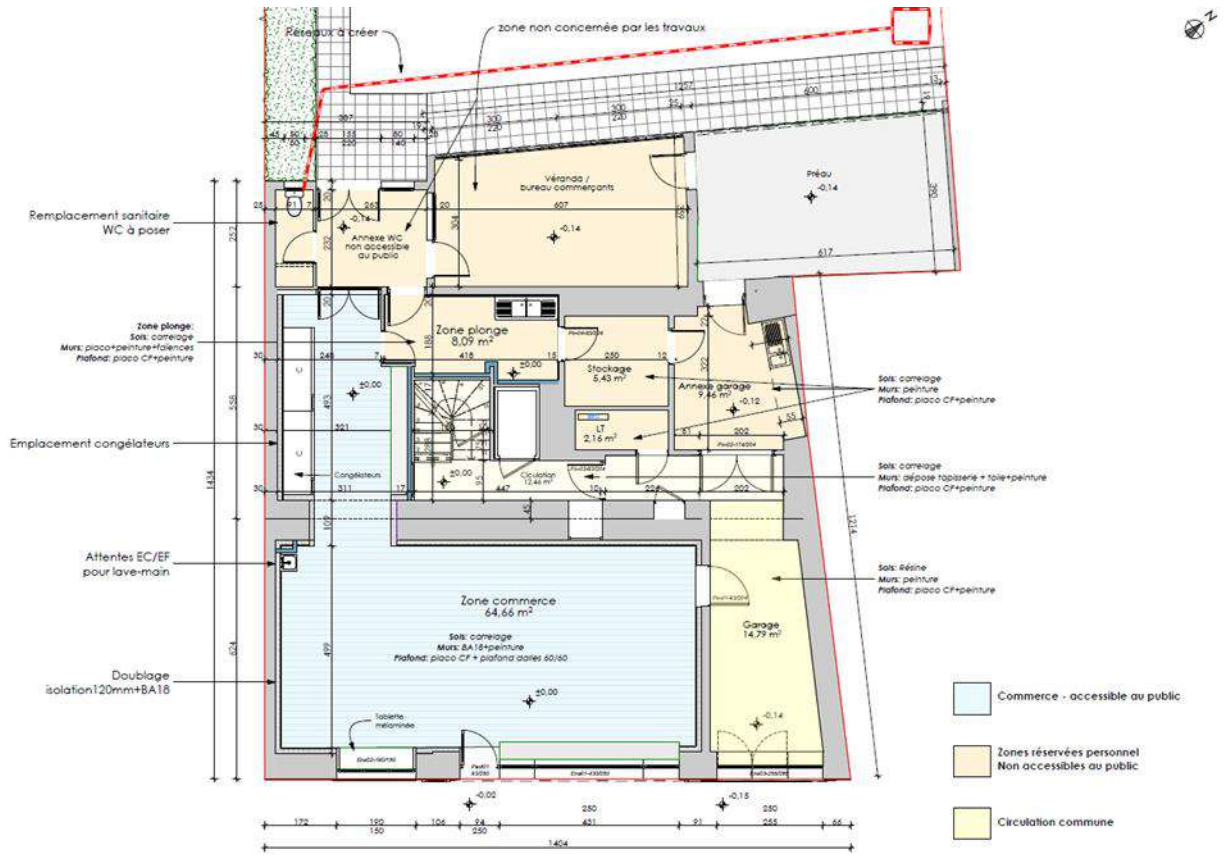
-  le budget locaux commerciaux pour la partie épicerie
-  le budget commune pour la partie logement d'urgence

La durée des travaux sera de 7 mois.

Plan du bâtiment actuellement :



Plan du projet :





Le plan de financement prévisionnel est le suivant (hors désamiantage):

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant (HT)	Nature	Montant (HT)	%
Travaux	164 777 €			
MO	27 300 €			
		Autofinancement	192 077 €	100
Total (HT)	192 077 €	Total (HT)	192 077 €	

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Date de signature de l'acte : 09 octobre 2023

Date de transmission au contrôle de légalité : 09 octobre 2023

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Sandra MATHIAS, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Guylaine MAHE, Patricia JOSSO, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Carlos FOUCAULT, Martine PRAUD, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU.

Pouvoirs : Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Frédéric SUPIOT, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Laurent PIRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

Absents : Valérie PENNETIER, Hervé YDE, Sylvie PILLONS-LECOQ.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD

MARCHE PUBLIC: VALIDATION DU PROJET POUR LE 25 RUE DE LA TAILLEE

L'association Moto Club du Tenu, qui organisait jusqu'en 2020, sur la commune de Saint Même le Tenu (Machecoul-Saint-Même), une compétition de motocross, est venu rencontrer les élus du bureau municipal, afin de leur présenter le projet d'organisation d'une éventuelle nouvelle compétition de motocross, leur ancien lieu d'implantation étant dorénavant indisponible.

L'association souhaite organiser cette compétition annuelle en 2024 au niveau du lieudit Le Magasin, sur le territoire de Fresnay-en-Retz. Cet évènement n'aurait lieu qu'une fois par an sur le temps d'un week-end (2 jours) et l'association ne demande pas de subvention municipale. Après la manifestation, le site n'a pas vocation à rester accessible pour la pratique du motocross.

Par ailleurs, l'association devra obtenir l'agrément de la FFM avant de déposer un dossier complet auprès de la Préfecture pour solliciter l'autorisation administrative permettant l'organisation de cet évènement annuel.

Après rencontre avec la commission mixte agriculture/environnement/vie associative et sportive le 21/06/2023, suivie d'une visite sur site le 18 septembre dernier, et d'une rencontre avec les riverains, le conseil municipal est appelé à donner son avis sur l'organisation de cet évènement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 1 abstention (Michel THABARD) et 3 voix contre (Alain DURRENS et son pouvoir, Damien MOUSSET)

- *EMET un avis favorable sur l'organisation d'une compétition sportive de motocross par l'association Moto Club du Tenu,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire*

Date de signature de l'acte : 09 octobre 2023
Date de transmission au contrôle de légalité : 13 octobre 2023
Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

**Nombre de Conseillers en
exercice :**

Inscrits : 29
Présents : 21
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Bernard FERRER, Yves BLANCHARD, Frédéric SUPIOT, Isabelle CALARD, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Sandra MATHIAS, Ange SPANO, Nancy PINEAU, Guylaine MAHE, Patricia JOSSO, Axel GAYRAUD, Carole LECUYER, Carlos FOUCAULT, Martine PRAUD, Stéphane ORY, Alain DURRENS, Robert JOUANNO, Michel THABARD, Luc LEGER, Damien MOUSSET, René PROU.

Pouvoirs : Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Michèle BONNAMY donne pouvoir à Frédéric SUPIOT, Fabrice RONCIN donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Laurent PIRAUD donne pouvoir à Yves BLANCHARD, Delphine HOUAS donne pouvoir à Alain DURRENS.

Absents : Valérie PENNETIER, Hervé YDE, Sylvie PILLONS-LECOQ.

Secrétaire de séance : Axel GAYRAUD



MARCHE PUBLIC: VALIDATION DU PROJET POUR LE 25 RUE DE LA TAILLEE

Yves BLANCHARD présente aux conseillers le projet d'épicerie et de logement d'urgence mené par la municipalité au 25 rue de la taillée.

Cette épicerie viendra renforcer l'offre commerciale du centre bourg de Bourgneuf et s'inscrira dans cette redynamisation voulue par la municipalité, notamment au travers de l'AMI Cœur de Bourg.

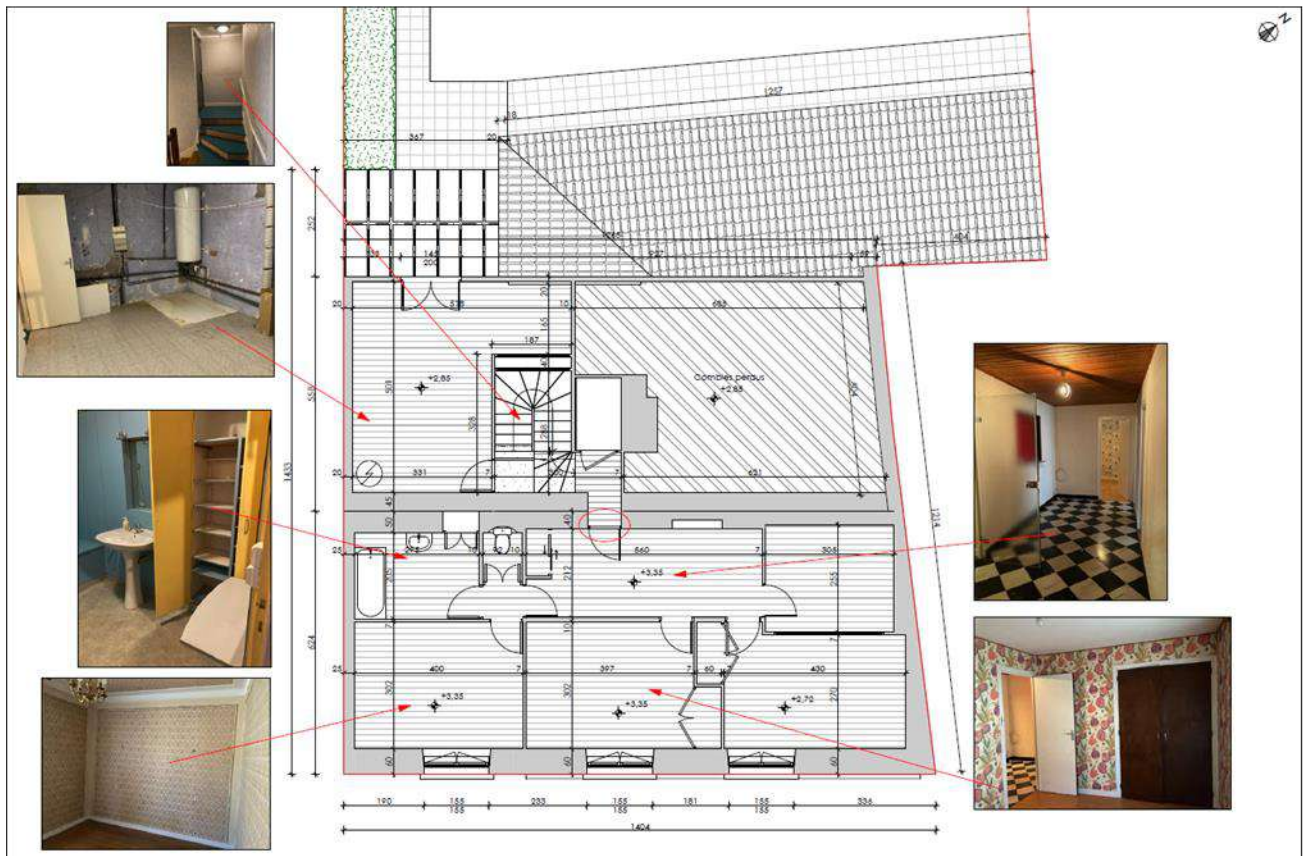
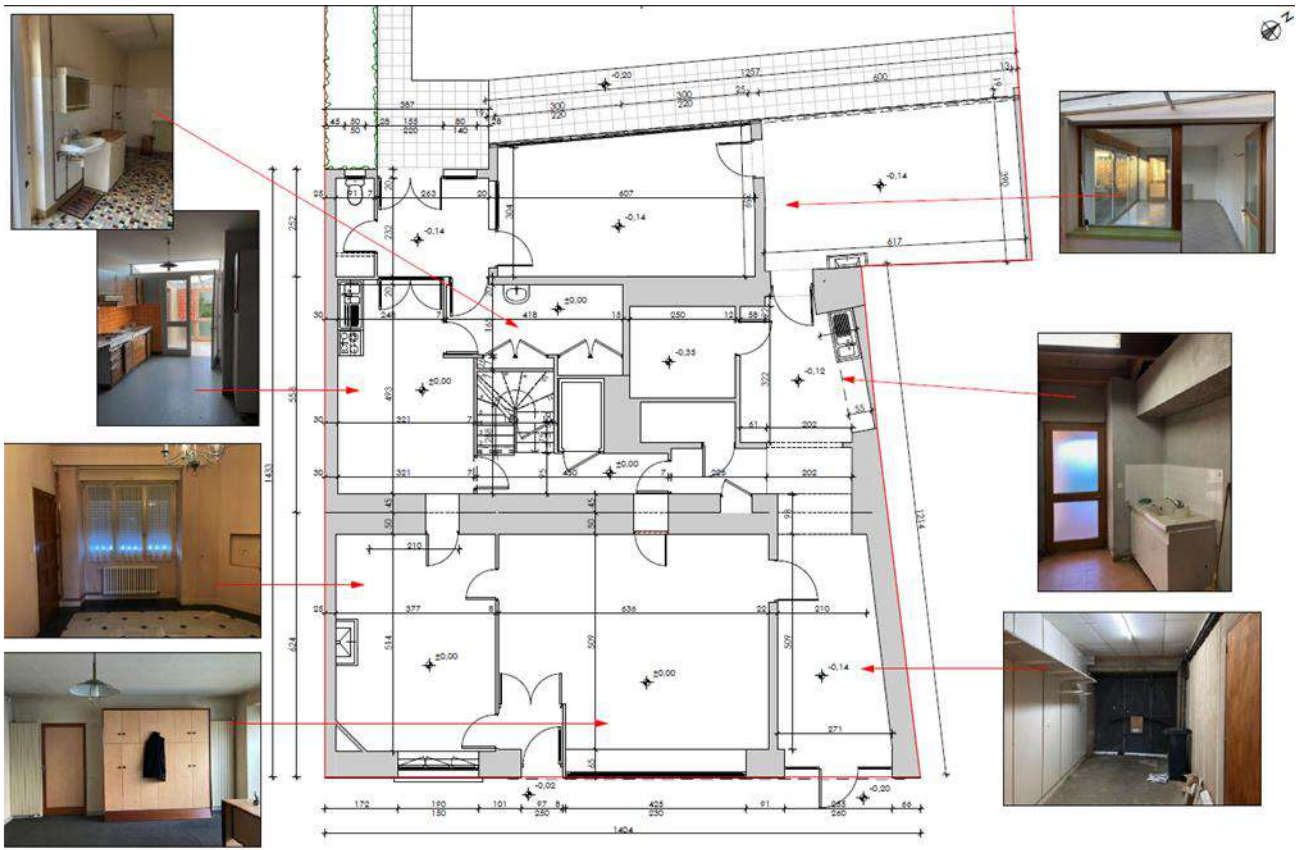
Le coût total des travaux est de 194 642 € HT.

Ce coût sera inscrit sur deux budgets différents :

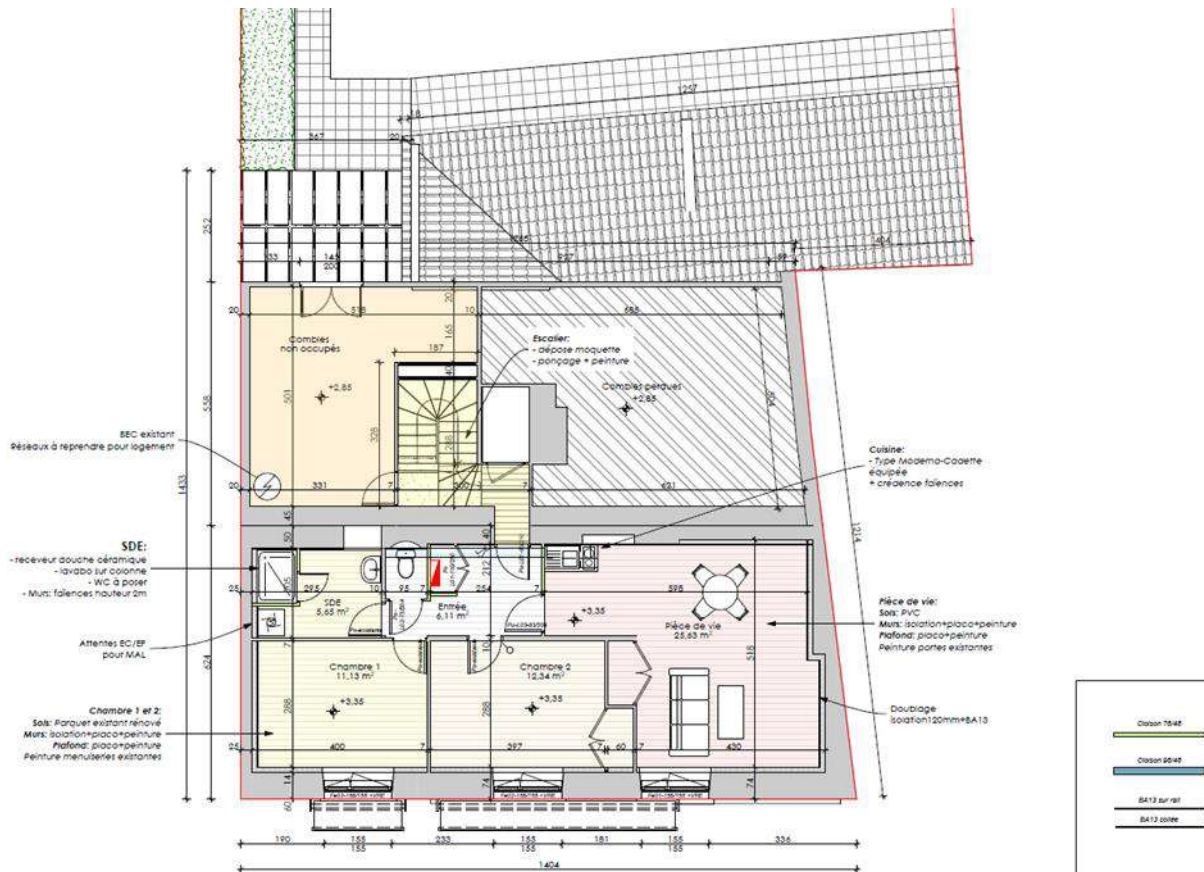
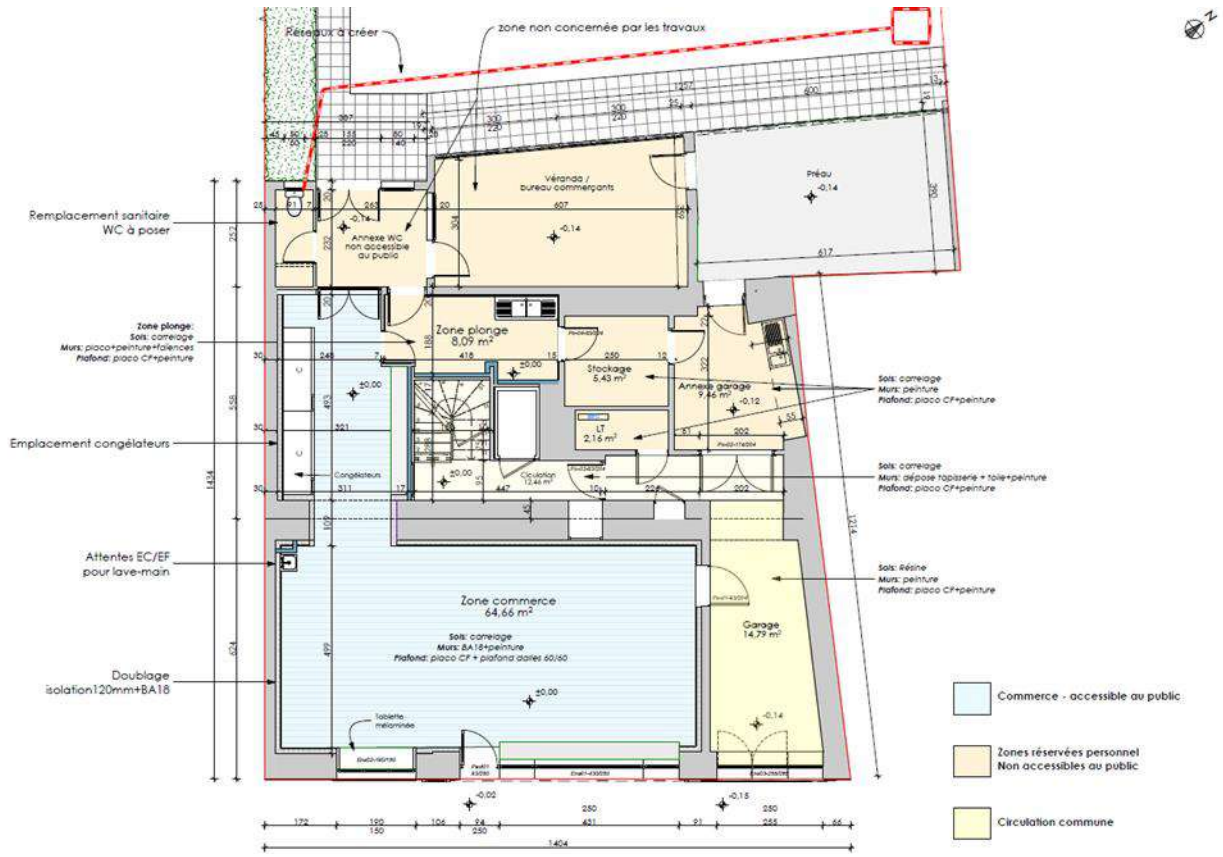
-  le budget locaux commerciaux pour la partie épicerie
-  le budget commune pour la partie logement d'urgence

La durée des travaux sera de 7 mois.

Plan du bâtiment actuellement :



Plan du projet :





Le plan de financement prévisionnel est le suivant (hors désamiantage):

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant (HT)	Nature	Montant (HT)	%
Travaux	167 342 €			
MO	27 300 €			
		Autofinancement	194 642 €	100
Total (HT)	194 642 €	Total (HT)	194 642 €	

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

Date de signature de l'acte : 09 octobre 2023

Date de transmission au contrôle de légalité : 09 octobre 2023

Monsieur le Maire Jean-Bernard FERRER